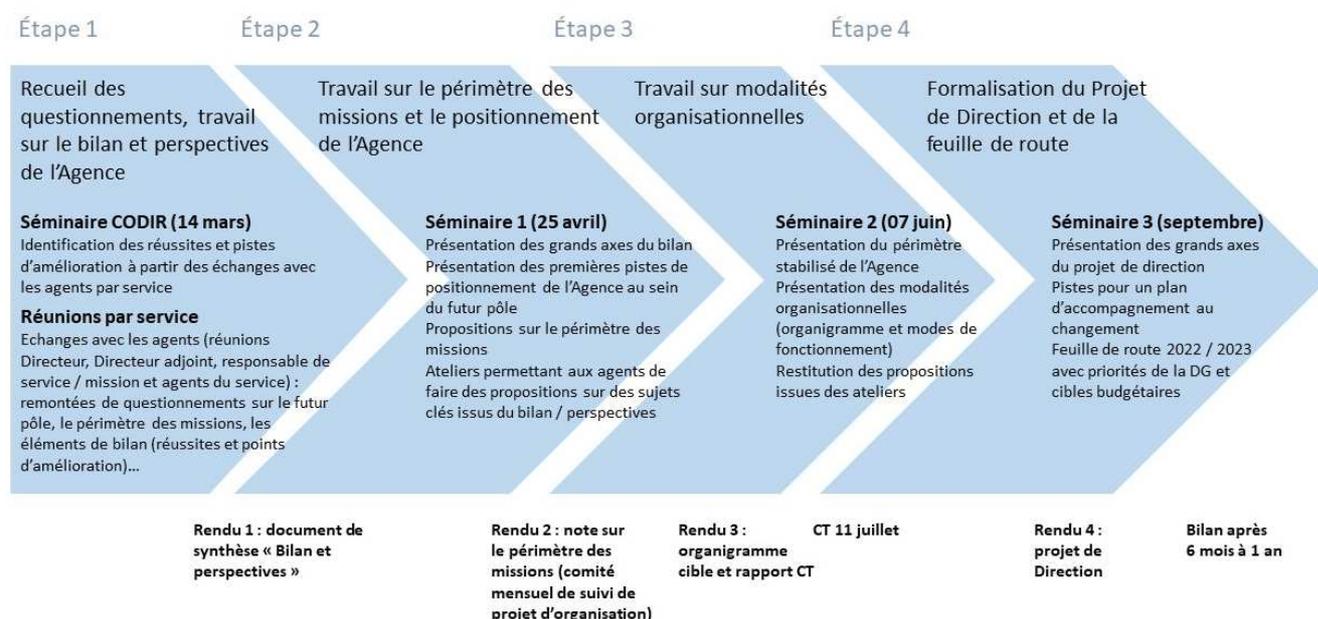


Evolution du périmètre des missions de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 : pistes de réflexion issues des premières étapes de concertation

Le Comité Technique du 28 février 2022 a acté la création prochaine d'un pôle « stratégies ». L'Agence Hauts-de-France 2020-2040 a vocation à rejoindre ce pôle dans le cadre de la phase 2 de la réorganisation.

Une méthode et un calendrier de concertation ont été définis pour travailler à cette réorganisation en associant les agents à chaque étape.

Le calendrier de la concertation



A l'issue des deux premières étapes de concertation, un bilan a été coproduit avec l'ensemble des agents permettant de réinterroger le périmètre des missions de l'Agence au regard du nouveau contexte et d'identifier les réussites et les pistes d'améliorations.

Il en ressort globalement que les missions exercées par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 sont complémentaires et fortement indissociables :

- **L'élaboration et la modification du SRADDET ne peuvent être dissociées de sa mise en œuvre**, les équipes étant communes. Globalement, ce sont les mêmes agents qui élaborent les objectifs et les règles en matière de gestion économe de l'espace, d'aménagement, de climat air énergie et de gestion des déchets qui accompagnent leur traduction dans les planifications locales (animation régionale SCOT, PCAET, ARAA, suivi territorial...)
- **L'observation et le pilotage de la donnée nourrissent à la fois l'élaboration des schémas mais aussi leur mise en œuvre.**

- **Les gouvernances régionales liées à la mise en œuvre du SRADET** (Commission Consultative de Prévention et de Gestion des Déchets, futur Comité Régional de l'Énergie, future gouvernance régionale de l'observatoire régional du foncier...) **sont positionnées sur un registre à la fois stratégique et opérationnel** (débats autour de priorités partagées et d'orientations communes et outillage des territoires) et **nécessitent d'importants moyens d'observation** (ODEMA, Observatoire climat air énergie, observatoire foncier, OCSD2D...)
- **Les travaux du Collège de prospective sont issus des éléments de stratégie de la Région (SRDEII, SRADET,...), ils les nourrissent et sont aussi des prolongements de certains de leurs aspects.**
- **Le CPER contribue à la mise en œuvre du SRADET, tout comme les contractualisations territoriales intégrées** (MEL, Amiens Métropole...).

Il en ressort également que plusieurs questionnements sur certains sujets portés actuellement par l'Agence :

- **Les contractualisations avec la MEL et Amiens Métropole** : une première analyse et les échanges avec les agents montrent que le maintien du pilotage de ces contractualisations au sein de l'Agence est préférable, non seulement au regard de leur caractère stratégique et transversal mais aussi en raison des synergies à trouver avec les 2 ITI au sein du futur pôle stratégies.
- **L'ERBM et le Pacte SAT** : trois hypothèses ont été identifiées : un maintien au sein de l'Agence, un transfert à la DATL et un transfert auprès du DGA Territoires et Transitions. Une analyse des différents scénarios a été réalisée, en s'appuyant notamment sur une concertation avec les deux agents concernés et la responsable de service, mais aussi la DATL, le DGA Territoires et Transitions par intérim et des deux conseillers techniques. Trois arguments plaident en faveur de la première hypothèse :
 - ces deux démarches sont très transversales et intégrées justifiant un pilotage stratégique en dehors des pôles opérationnels (le pôle Territoires et Transitions étant un pôle parmi les autres pour la mise en œuvre de ces deux contrats)
 - les liens avec les autres sujets portés par l'Agence sont importants : liens avec le CPER, liens avec les SCOT, liens avec les ingénieries des territoires (Missions Bassin Minier, Agences d'urbanisme...)
 - Au sein du futur pôle stratégies, la combinaison des expertises de la DTRI et de l'Agence est un atout majeur pour favoriser le développement du caractère stratégique de ces contrats et leur accompagnement nécessairement transversal : stratégie foncière, stratégie énergétique, approches innovantes, appuis sur mesure...
- **Le suivi des deux EPF** : l'Agence a vocation à monter en puissance sur la stratégie foncière régionale en lien avec le SRADET. Cette stratégie foncière nécessite de mettre en place une gouvernance régionale, des moyens d'observation et une animation (SCOT, PCAET, PNR...). Dans ce cadre il apparaît important que l'Agence puisse s'appuyer sur plusieurs opérateurs ou partenaires afin d'opérationnaliser la stratégie (EPF, EPFLO, future foncière régionale, SAFER...). Il est donc proposé que l'Agence garde le pilotage des deux EPF, tout en associant la

DATL sur l'aspect programmation (communication des opérations). A noter que l'agent en charge du suivi des EPF au sein de l'Agence n'a pas encore été remplacé depuis son départ.

- le **Rapport Annuel de Développement Durable** : celui-ci pourrait être rattaché à la DG (en cohérence avec le pilotage des autres rapports : rapport d'activités général et rapport égalité F/H) ou à la DQP, la dimension suivi d'activité des directions opérationnelles n'étant pas présente au sein de l'Agence. Cette « mission » était restée à l'Agence par défaut de positionnement plus logique. La réorganisation doit être l'occasion d'un transfert.

Le travail de concertation avec les agents et les autres Directions a également mis en lumière une nécessité de clarifier les responsabilités et les circuits concernant la **gestion du FEDER** sur les aspects déchets, climat, air, énergie (avec le DTRI et la Dbio notamment). Des réunions sont en cours afin d'établir des propositions d'ici juin 2022 sur ce sujet.

Prochaines étapes :

- Validation du périmètre définitif des missions de l'Agence au sein du futur pôle stratégies par la Direction Générale
- Travail sur l'organigramme à partir des matériaux issus de la concertation et du périmètre des missions de l'Agence
- Présentation de la méthode et des résultats de la concertation au sein du Comité mensuel de suivi de projet d'organisation (07 juin)
- Présentation de l'organigramme et restitution des propositions issues des ateliers lors du deuxième séminaire (07 juin)
- Création du pôle « stratégies » et intégration de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 dans ce pôle en CT du 11 juillet
- Préparation d'un projet de Direction et d'une feuille de route Agence 2022/2023 (priorités) en vue du troisième séminaire (septembre)